



**11 novembre 2023**

**Commémoration de la victoire et de la paix,  
jour de l'anniversaire de l'Armistice,  
hommage à tous les morts pour la France**

La date du 11 novembre est porteuse de la mémoire de toutes celles et ceux qui ont combattu pour la France au cours de son Histoire, toutes origines confondues, pour qu'elle survive et continue à faire rayonner ses valeurs de Liberté, Égalité, Fraternité.

Le 23 octobre, nous avons honoré, la mémoire de nos 126 soldats de la paix au Liban depuis 1978, dont 58 du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes morts dans l'attentat terroriste du Drakkar à Beyrouth, il y a quarante ans.

L'année 2024 verra les commémorations des débarquements de Normandie et de Provence en 1944, de la libération de la France, de la campagne d'Indochine et de la bataille de Dien Bien Phu.

L'actualité au Levant, en Ukraine et dans d'autres régions du monde rappelle que la paix et la stabilité des États sont fragiles, remises en cause par certains d'entre eux et par divers mouvements terroristes s'affranchissant de toute morale et de toute éthique. Générateur de terreur, comme son nom l'indique, le terrorisme déstabilise nos démocraties. Il est le prélude à de possibles guerres majeures, hybrides, voire de haute intensité.

Aussi, restons vigilants, resserrons les rangs autour de nos armées. Ces mêmes armées, composées de personnel d'active et de réserve qui, aux côtés des forces de l'ordre, assurent notre sécurité au quotidien en métropole, dans nos territoires ultra-marins, et sont engagées sur des théâtres d'opérations extérieures.

Contribuons au développement de l'esprit de défense et préparons-nous à la résilience, pour faire face à toutes ces menaces multiformes, les contrer pour finalement conserver les acquis de notre démocratie et préserver notre unité nationale.

Comme nos anciens par le passé et nos jeunes actuellement sous les armes, « *Restons unis comme au front* ».

Vive la France.

**Général de corps aérien (2S) Hervé Longuet**  
**Président national de l'UNC**